



SOMMAIRE

Programme	7
Bibliographie (indicative)	8
Partie 1. Droit pénal général	9
Chapitre 1. Le principe de légalité	10
Section 1. Textes applicables	10
A. Sur le principe de légalité	11
B. Sur l'interprétation stricte de la loi pénale	11
C. Sur le contrôle de légalité	11
D. Sur le principe de proportionnalité de la peine	11
Section 2. Le principe de légalité	12
Section 3. L'exigence de clarté et de prévisibilité de la loi pénale	13
Section 4. L'interprétation stricte de la loi pénale	15
Section 5. Le contrôle de la légalité et de la conventionalité	16
Section 6. Le principe de nécessité et de proportionnalité de la peine	18
Résumé-Conseils pour le cas pratique	19
Chapitre 2. L'application de la loi dans le temps	19
Section 1. Textes applicables	20
Section 2. L'application de la loi pénale en vigueur	21
Section 3. L'application dans le temps de la loi pénale de fond – Non-rétroactivité de la loi pénale de fond plus sévère	21
Section 4. L'application dans le temps de la loi pénale de fond – Rétroactivité de la loi pénale de fond plus douce	22
Section 5. La détermination de la loi pénale plus douce et plus sévère	24
Section 6. L'application dans le temps de la loi pénale de forme – lois pénales relatives à l'application et à l'exécution des peines, à la compétence, à la procédure, aux recours	25
A. Les lois relatives à l'exécution et à l'application des peines	25
B. Les lois relatives à la compétence et à l'organisation judiciaire	25
C. Les lois relatives à la procédure	26
D. Les lois relatives aux recours	26
Section 7. L'application dans le temps de la loi relative à la prescription	27
Résumé-Conseils pour le cas pratique	27
Chapitre 3. L'application de la loi dans l'espace	28
Section 1. Textes applicables	28
A. Pour les infractions commises sur le territoire de la République française, les navires battant pavillon français et les aéronefs immatriculés en France	28
B. Pour les infractions commises à l'étranger	29
Section 2. L'infraction commise ou réputée commise en France	30
A. La notion de territoire de la République	30
B. La localisation de l'infraction	31
Section 3. L'infraction commise à l'étranger	31
A. La compétence attribuée à la juridiction française par une convention internationale (la compétence universelle)	31
B. L'absence de compétence attribuée à la juridiction française par une convention internationale	32
Section 4. La complicité en France d'une infraction commise à l'étranger	33
Section 5. L'article 113-8-1 du Code pénal	33
Résumé-Conseils pour le cas pratique	35
Chapitre 4. L'infraction – Distinctions	36

Fascicule strictement réservé aux étudiants du Centre de Formation Juridique.
Toute reproduction même partielle est interdite.